



Élection complémentaire pour le poste d'adjoint au Maire

Suite au poste laissé vacant par Monsieur Philippe Othenin-Girard à compter du 1 novembre prochain, une élection complémentaire se tiendra prochainement à Jussy conformément à la Constitution de la République et canton de Genève. Cette procédure est pilotée par le service des votations et élections. Bien qu'un arrêté du Conseil d'Etat ait été publié dans la feuille d'avis officielle du 6 octobre 2023, il nous paraissait important d'en informer la population en vue de susciter des candidatures. L'élection est faite selon le système majoritaire. Un candidat est élu s'il obtient la majorité absolue (50+1) des bulletins valables, y compris les bulletins blancs. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative. Pour rappel, dès la prochaine législature qui débutera au 1^{er} juin 2025, le régime du maire et des adjoints pour les communes de moins de 3'000 habitants disparaîtra au profit de la même organisation que les communes plus grandes avec un conseil administratif. Ce dernier répartira ses fonctions entre ses membres, au nombre de trois, et nommera chaque année son président et son vice-président. Le président prendra le titre de maire. Toutefois d'ici là, c'est l'actuelle organisation qui perdurera, soit le maire déléguant une partie de ses fonctions à ses adjoints matérialisée par la responsabilité d'un dicastère.

“Dans le cadre du droit actuel, les autorités communales disposent de possibilités pour agir favorablement et notablement en faveur du cadre de vie de la communauté”

Pour la vie d'une commune, les élections communales représentent des moments très importants. A cette occasion, les électeurs.trices choisissent les personnes qui dirigeront la commune, ce choix n'est pas anodin. C'est à double titre que les jusserands bénéficiant des droits politiques peuvent être intéressés car cette élection communale est une opportunité d'exercer directement la démocratie et de faire des choix politiques au niveau local en votant et, pourquoi pas, en se portant candidat.

La commune est au service de ses habitants et il est souhaitable qu'un véritable choix s'offre à la population.

AGENDA



6 OCTOBRE 2023

Publication du Conseil d'Etat dans la FAO

6 NOVEMBRE 2023

Délai pour dépôt listes (avant 12h00)

DECEMBRE 2024

Envoi du matériel de vote aux électeurs

3 MARS 2024

1^{er} tour élection complémentaire



5 MARS 2024

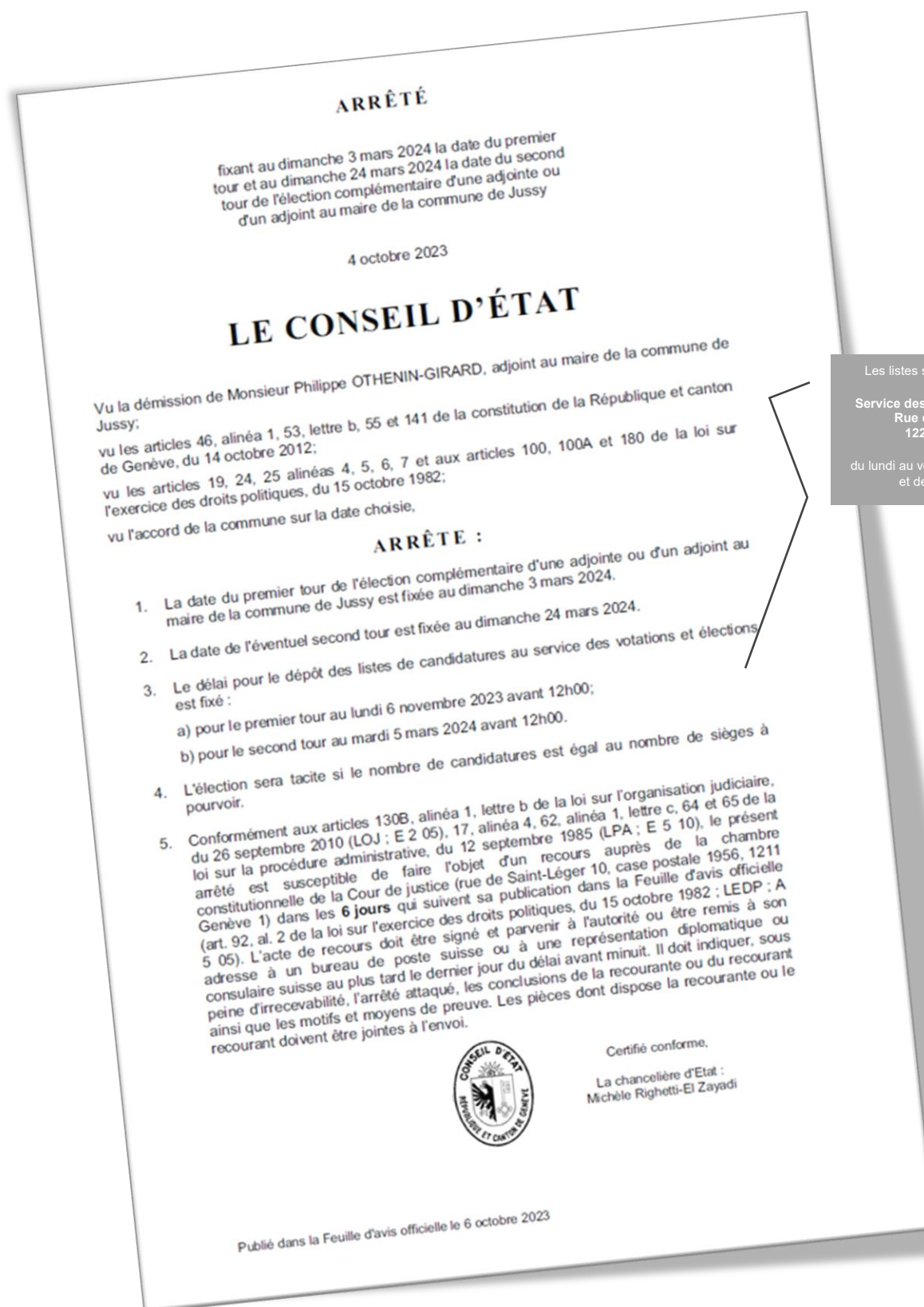
Délai pour dépôt listes 2^{ème} tour (avant 12h00)

24 MARS 2024

2^{ème} tour élection (éventuel)

AVRIL 2024 (date à définir)

Prestation de serment



Vous êtes intéressé pour déposer votre candidature à l'élection mais vous ne savez pas comment faire ? Vous avez des questions en relation avec le poste d'adjoint au maire ? Vous vous demandez quelles sont les tâches qu'il exerce et quelles sont les relations avec l'administration communale ?

N'hésitez pas à nous contacter par email à info@mairie.ch ou par téléphone au 022 888 15 15.